

J'ai dit ici l'autre soir que le gouvernement du Canada n'a pas encore fait connaître ses vues sur ce que devrait être cette constitution. M. Coldwell m'a posé une question à ce sujet. Ma réponse n'était pas tout à fait exacte, et je désire corriger cette inexactitude dès maintenant.

Étant donné que le gouvernement du Canada n'a pas exprimé d'opinion officielle au sujet des principes économiques qui devront guider toute administration allemande, nous avons soumis aux gouvernements les plus intéressés certaines vues quant aux principes politiques d'un règlement pacifique avec l'Allemagne occidentale et quant à l'organisation politique future de l'Allemagne. Le ministère des Affaires extérieures a soumis ces vues, avec l'approbation du cabinet, aux représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, qui en tiennent compte dans les consultations dont j'ai parlé. Ces vues n'ont été ainsi soumises que pour l'information des représentants officiels de ces gouvernements, et je crois pouvoir dire qu'elles ne s'écartent pas des principes formulés dans le discours que le premier ministre a fait il y a un an sur le futur traité de paix avec l'Allemagne, sauf quand à certains détails supplémentaires.

D. Est-il indiscret de demander quelles sont les propositions qui ont été faites quant à la formation d'un gouvernement pour l'Allemagne occidentale?—R. Je ne le crois certes pas, mais je devrais peut-être consulter mon ministre. Je pense qu'il est préférable que ce soit le ministre qui explique cette question au Comité.

D. Ces vues comportent-elles le rétablissement des États de l'Allemagne? Comportent-elles le rétablissement d'une fédération comprenant les divers États allemands?—R. Oui. Les principes généraux de nos propositions étaient qu'il devrait y avoir une Allemagne fédérée dont les provinces constituantes auraient des pouvoirs suffisants, et aussi que le gouvernement fédéral de l'Allemagne ne devrait pas posséder assez de pouvoirs pour constituer une menace à la paix. Nous avons émis sur les questions d'économie politique certaines propositions pour que l'Allemagne occidentale, quoi qu'on en fît, n'eût pas une situation économique assez forte pour lui permettre de se livrer un jour à une guerre d'agression. D'un autre côté, nous avons pensé que cette situation économique ne devrait pas être assez faible pour perpétuer en Allemagne un sentiment de dépression, de malaise et de mécontentement.

D. Si l'on établissait simplement une union douanière en Allemagne parmi les divers États allemands, cela ne viendrait-il pas à bout de la plupart de leurs difficultés économiques?—R. Je crois que, dans les discussions qui ont lieu présentement, on favorise une union beaucoup plus étroite que ne le permettrait une union douanière. Une des choses qu'on est à discuter en ce moment est la division des pouvoirs entre les provinces, d'un côté, et le gouvernement central à établir pour l'Allemagne occidentale.

La raison qui a porté le gouvernement du Canada à faire connaître ses vues par l'entremise de notre ministère au cours des consultations qui ont lieu présentement pour des fins pratiques, c'était de faire savoir aux gouvernements intéressés que nous portons encore intérêt à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Bien que nous soyons disposés à présenter nos vues aujourd'hui au moyen d'un mémoire, nous pensons que nous devons faire plus quand il s'agira d'une conférence officielle pour la conclusion d'un traité de paix. Nous voulons que les gouvernements en cause sachent que nous nous intéressons toujours à cette affaire.